

FOCUS

sur le Département des formations en santé dans les DROM-COM du collège des sciences de la santé de l'université de Bordeaux.

Lors du colloque de mai 2024 de l'EHESP sur les enjeux de santé dans les territoires ultra-marins isolés, la directrice, le Pr. Isabelle Richard, dans ses propos introductifs rappelle « déjà lors de mon internat, les stages en Outre-mer, c'était Bordeaux ». Nous allons retracer brièvement les racines de cette spécificité nationale et partager ses actions au cours de ses 10 années d'existence comme Département du collège des sciences de la santé.

De sa mise en place à l'âge d'or : les actions du Pr. Jacques Beylot

Impossible d'évoquer le Département des formations de santé dans les DOM-TOM de l'université Bordeaux 2 sans évoquer son fondateur, visionnaire et emblématique premier directeur, le Pr. Jacques Beylot, PU-PH de Médecine interne et Doyen honoraire de l'UFR des sciences médicales Hyacinthe Vincent (UFR2). Missionné en 1972 par le Pr. Henri Bricaud, premier président de l'université Bordeaux 2 (1970-1975), pour assurer localement la validation des « cliniques » des étudiants effectuant un stage interné dans les hôpitaux des Antilles-Guyane, le Pr. Jacques Beylot prend conscience des problématiques de santé et de formation en santé spécifiques à ces territoires éloignés.

Un peu plus tard, le Président Jacques Latrille (1976-1981) charge le Pr. Beylot de la mission d'améliorer la formation des futurs médecins généralistes en Aquitaine et par extension en Outre-mer. Le Département des formations de santé dans les DOM-TOM est ainsi créé en 1977. Il est couplé au Département du troisième cycle de médecine praticienne et est rattaché directement à la Présidence - et non aux trois UFR de médecine - de l'université Bordeaux 2.

Suite à la réforme des études médicales de 1982, des dispositions particulières sont prises pour son application dans les DOM. Appuyé par Jacques Beylot et par le président Jean Tavernier (1980-1987), un troisième cycle de médecine générale est ouvert aux Antilles-Guyane puis à la Réunion en 1984. Ce troisième cycle de médecine générale dans les DOM se déroule sous la responsabilité de l'université Bordeaux 2, université de rattachement des résidents. Cette même année 1984, l'université de Marseille, probablement chagrinée du rattachement du troisième cycle à l'université Bordeaux 2, dénonce la convention qui la rattachait à l'université de la Réunion pour l'organisation (depuis 1977) d'une antenne délocalisée de première année de médecine.
L'université Bordeaux 2 récupère alors cette charge mais en l'absence de numerus clausus spécifique, très peu d'étudiants réunionnais arrivent à réussir le concours d'entrée en seconde année. En 1988, sous la Présidence du Pr. Dominique Ducassou (1987-1992), les 4 premiers PU-PH des Antilles-Guyane sont nommés et le Pr. Hyacinthe Bastaraud, chirurgien orthopédiste devient le premier Doyen de la nouvelle UFR des Antilles-Guyane - faculté qui adoptera son patronyme après son décès. Un concours d'internat de spécialité propre aux Antilles- Guyane est

instauré. Les commissions d'agrément et d'adéquation se réunissent chaque année soit en Martinique soit en Guadeloupe sous la responsabilité du directeur de la DRASS. Le cursus de la maquette de chaque DES est défini par son responsable. Il est prévu que les internes effectuent outre-mer une grande partie de leur cursus mais obligatoirement deux ans en CHU - à Bordeaux le plus souvent - ce qui implique un surcoût financier notable. Epaulée par Bordeaux le temps que son corps professoral se conforte, la nouvelle faculté des Antilles-Guyane reprend progressivement à son compte la gestion de ses étudiants de troisième cycle. Un département de médecine générale y est créé et les maîtres de stages se multiplient. Les étudiants s'inscrivent soit à Bordeaux 2 soit aux Antilles-Guyane en fonction de leur présence en stage sur l'un ou l'autre (ou les deux) des sites au cours de l'année universitaire.

En 1989, le Département des formations de santé dans les DOM-TOM est rattaché à la toute nouvelle UFR de santé publique (qui deviendra en 1992, l'ISPED – Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement). À la demande du territoire, des stages de troisième cycle de médecine générale et spécialisée sont rendus possible au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie avec la particularité d'un mois de stage délocalisé dans un des dispensaires médicaux des trois Provinces pour les résidents de médecine générale. En 1992, une convention permet l'affectation d'internes et de résidents au Centre Hospitalier Territorial de Polynésie française. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ayant un statut particulier d'autonomie – la santé y est une compétence de la collectivité et l'enseignement supérieur, une compétence de l'État français - il était impossible d'y ouvrir des subdivisions d'internat. Les conventions mises en œuvre pour la réalisation de semestres hors subdivision prévoient le détachement des internes de leur subdivision d'origine pour une gestion partagée à l'université et au CHU de Bordeaux le temps de leur stage dans le Pacifique sud. De 1992 à 1997, le Pr. Jacques Beylot devient Président de l'université Bordeaux 2 dont il fait évoluer la dénomination en université Victor Segalen Bordeaux 2, rendant ainsi hommage à un illustre médecin, écrivain et grand voyageur issu de l'école de Santé Navale de Bordeaux.

Pendant cette présidence, le Pr. Jean-Paul Emeriau, Gériatre, assure l'intérim à la direction des affaires ultramarines de l'université. Le Pr. Beylot dispose alors de tous les accès nécessaires dans les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur pour faire avancer la problématique de la formation en santé dans les territoires ultramarins. Il est particulièrement vigilant à ce que les nouveaux textes réglementaires n'oublient pas ces territoires singuliers. Particulièrement attentif à la qualité de la formation des internes et résidents des territoires ultramarins, il soutient les nombreuses missions d'enseignement post-universitaires chaque année au profit des internes et médecins exerçant dans les structures hospitalières locales. En concertation avec l'UFR des Antilles-Guyane, il projette également l'ouverture de premiers cycles des études de médecine (PCEM1) locaux afin de faciliter l'accès aux études de santé des jeunes de ces territoires.

En septembre 1998 est ouvert un PCEM1 à l'UFR des Antilles-Guyane sur le site de la Guadeloupe avec l'appui pédagogique et organisationnel de l'UFR des sciences médicales Victor Pachon de Bordeaux. Cette PCEM1 dispose d'un numerus clausus propre et les étudiants admis poursuivent leurs études dans les UFR de médecine et d'odontologie bordelaises. Sur la base du modèle antillais, un numerus clausus propre est instauré à la PCEM1 de l'université de la Réunion à la rentrée 2001 puis à la rentrée 2003 une PCEM1 est ouverte à l'université de Polynésie française. Les financements de soutien dédiés affluent à l'université Victor Segalen Bordeaux 2 et permettent d'accompagner sans gros souci budgétaire les multiples actions de formation initiale et de formation continue. En parallèle, le Pr. Jacques Beylot a développé également de multiples actions de formation avec l'Île Maurice et Madagascar. Ainsi, arrivé à son « âge d'or », le Département des formations de santé dans les DOM-TOM, rebaptisé transitoirement « Département de la francophonie médicale » sous la présidence du Pr. Bernard Bégaud (2002-2008) coordonne les premières années de formations sur trois sites – La Réunion accompagnée par l'UFR Paul Broca, la Polynésie française accompagnée par l'UFR Hyacinthe Vincent et les Antilles-Guyane accompagnée par l'UFR Victor Pachon et le troisième cycle sur ces trois sites plus la Nouvelle-Calédonie. Seule la PCEM1 de l'université de Nouvelle-Calédonie, ouverte en février 2002 a été montée en partenariat avec l'université Paris VI. Enfin, pour répondre aux évolutions réglementaires du troisième cycle en médecine, est créé en 2003 la subdivision de l'Océan Indien, rattachée à Bordeaux permettant d'y affecter des internes de spécialités médicales en l'absence de CHU et d'UFR de santé locale.

Cette réussite ne va pas sans ses inconvénients. En 2003 puis en 2006, la PCEM1 des Antilles-Guyane est étendue aux sites de la Martinique puis de la Guyane complexifiant significativement l'organisation des missions d'enseignement, leur coût et la durée des absences des enseignants chercheurs bordelais. Victimes de leur succès et des besoins locaux en professionnels de santé, les PCEM1 des Antilles-Guyane puis de La Réunion voient leur numerus clausus propre, initialement faible, s'envoler. Le site bordelais devient saturé en termes d'offre de terrains de stages de second cycle. Pour illustration à la rentrée 2007, 516 étudiants de premier et de second cycle de médecine provenaient des territoires ultramarins (334 des Antilles-Guyane, 139 de La Réunion et 43 de Polynésie française). Des tensions voient le jour d'autant plus que les résultats des étudiants bordelais de sixième année aux épreuves classantes nationales ne sont clairement pas bons.

Les internes issus de trois subdivisions Bordeaux, Antilles-Guyane et Océan Indien se retrouvent parfois en compétition dans certaines spécialités pour l'accès à des stages de troisième cycle convoités du CHU de Bordeaux.

Les effectifs en personnels HU n'ont pas évolué en parallèle de l'encadrement réalisé et le site bordelais se retrouve avec l'un des plus faibles ratios de l'hexagone entre le nombre de postes hospitalo-universitaires par rapport au nombre d'étudiants encadrés et aux sollicitations multiples et variées liées à des missions Outre-mer et sur l'Île Maurice. Enfin, géré par un ancien Président, disposant d'un budget propre conséquent et installé dans les locaux de la Présidence de l'université Victor Segalen Bordeaux 2, le Département des formations de santé dans les DOM-TOM a pu provoquer envies voire jalousies.



01 | Signature d'une convention

en 2007 à la Présidence de la Polynésie française entre le Pr. Jacques Beylot (à gauche) et le Président du Gouvernement, Mr. Oscar Temaru (à droite)

Restrictions, contractions et ouvertures

La loi d'autonomie budgétaire et financière accordée aux universités en août 2007 sonne le glas de cet âge d'or. L'université devient légitime pour réaffecter les crédits dédiés du contrat quadriennal à ses actions jugées prioritaires, tout particulièrement le département des relations internationales. L'élection du Président Manuel Tunon de Lara en 2008 conduit à la nomination du Pr. Jean Louis Barat, médecin biophysicien, Doyen honoraire de la faculté de Médecine Victor Pachon à la Direction du Département des formations de santé dans les DOM-TOM.

Le siège du Département est déplacé dans un nouveau bâtiment du site de Carreire. Son budget de fonctionnement est très fortement réduit. En parallèle, les trois UFR bordelaises de médecine fusionnent pour donner la Faculté de médecine de Bordeaux qui récupère la gestion des troisièmes cycles de médecine générale et de médecine spécialisée. Le Département des formations de santé dans les DOM-TOM ne doit plus jouer les premiers rôles et se positionne comme une structure d'appui aux UFR de santé. Le nombre de missions de premier cycle est allégé en incitant les structures partenaires à trouver autant que possible des intervenants locaux. Les missions portant sur la formation post-universitaire sont réduites puis supprimées. Seule persiste une formation continue généraliste annuelle de deux semaines à destinée des médecins ultramarins à la rentrée de septembre initiée en 1978 et organisée par les Pr. Claude Conri puis Patrick Mercier, directeurs de l'unité mixte de formation continue en santé : une semaine de formation théorique suivie d'une semaine d'observation dans un service du CHU de Bordeaux. Malgré restrictions et contraintes, le Pr. Barat poursuit les actions de structuration et de soutien à la formation en santé qui ont toujours animées le Département.

L'UFR des Antilles-Guyane ouvre une seconde année de formation en médecine en 2008 avec un regroupement des étudiants en Guadeloupe puis une troisième année en 2009. Dès 2010, les étudiants arrivant sur l'hexagone pour y poursuivre leur second cycle sont répartis sur plusieurs UFR partenaires de l'hexagone et non sur le seul site bordelais – accueil de 16 nouveaux étudiants de l'UFR des Antilles-Guyane en 2010, 10 en 2011 contre 77 en 2009.

L'année 2010 a également vu le jour de la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES) qui a été implémentée sur Bordeaux et sur les cinq sites distants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Polynésie française. Les étudiants reçus en seconde année de pharmacie étant dès lors accueillis à l'UFR des sciences pharmaceutiques de Bordeaux. Enfin dans l'Océan Indien, la mise en place de l'UFR Santé de l'université de La Réunion, portée par les Pr. Beylot puis Barat, est finalisée en 2010 avec dans la foulée l'ouverture d'une seconde année de médecine à La Réunion en septembre 2010 pour 68 étudiants suivie deux ans plus tard de l'ouverture de la troisième année de médecine pour 70 étudiants.

Comme pour les Antilles-Guyane, les étudiants, entrant en second cycle de médecine et provenant de La Réunion, sont répartis sur plusieurs UFR de l'hexagone. Au total, le nombre d'étudiants en médecine originaires d'Outre-mer en cours d'études de premier et de second cycles présents à Bordeaux a diminué presque de moitié entre 2007 et la rentrée 2013 (de 516 à 271 étudiants).

Le Département des formations de santé dans les DOM-TOM devient un département du collège des sciences de la santé.

Dans les derniers mois de l'université Victor Segalen Bordeaux 2, en transition vers la constitution de l'université de Bordeaux, le Pr. Pierre Dubus succède au Pr. Jean-Louis Barat à la direction du Département des formations de santé dans les DOM-TOM. Suite à la fusion des universités bordelaises, la structure de gestion des formations de santé en Outre-mer est naturellement intégrée au collège des sciences de la santé dirigé par le Pr. Jean-Luc Pellegrin et prend le statut de département interne du collège santé.

Assisté de Mesdames Véronique Lamaison (responsable administrative), de Cristina Darblade (2013-2018) puis de Laure Chouardi-Le Bouhec et avec le soutien logistique et financier du collège des sciences de la santé administré par Madame Véronique Chassaing, le Département des formations de santé dans les DOM-TOM, a dû s'adapter aux transitions internes à l'établissement, notamment la paupérisation progressive des dotations de fonctionnement allouées au secteur santé ainsi qu'aux évolutions nationales des études de santé et à celles propres aux territoires ultramarins : évolutions politiques, évolutions en termes

d'offre de soins et d'offre en formation en santé des DOM et des TOM. Il en a résulté un accompagnement des UFR ultramarines vers l'autonomie, une réduction des missions pédagogiques sur sites distants avec le déploiement autant que possible d'autres moyens pédagogiques ainsi qu'un recentrage des priorités du Département vers le soutien aux collectivités du Pacifique sud, territoires très éloignés, isolés, à la géographie complexe et ne disposant ni d'UFR de santé ni d'Agence Régionale de Santé.

Au travers d'une convention rénovée pour la gestion des stages de troisième cycle en santé, nous avons négocié l'obtention de crédits de fonctionnement dédiés du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche (pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française) visant à soutenir les actions nationales du Département. Depuis 2021, une politique concertée avec le CHU de Bordeaux a pu être proposée, financée et appliquée pour soutenir la Polynésie française en termes de formation et d'appuis aux soins.

Vers l'autonomie des UFR de santé des DOM

Suite à la création des UFR de santé ultramarines, il est rapidement apparu que le Département des formations de santé dans les DOM-TOM ne devait pas s'accrocher à des missions se substituant aux prérogatives de ces facultés qui auraient pu être perçues comme la persistance d'un paternalisme colonialiste. Nous avons donc décidé d'accompagner activement le transfert de compétences vers ces UFR et d'accepter que les diverses problématiques soient gérées différemment. De plus, le Département des formations de santé dans les DOM-TOM prenait à son entière charge la totalité du coût des différentes missions sur site, ce qui est devenu rapidement incompatible avec les budgets nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de la toute nouvelle université de Bordeaux.

a) *Première année commune des études de santé (PACES), premier cycle de médecine et PASS/LAS*

Dans un premier temps, un transfert des responsabilités portant sur la gestion administrative et juridique des jurys concours, l'organisation des plannings et des missions pédagogiques afférentes à la PACES, a été réalisé en collaboration et au profit des UFR ultramarines. L'UFR des Antilles-Guyane a conservé un programme et des modalités de concours très proches de la maquette bordelaise alors que l'UFR santé de l'université de La Réunion a opté pour un modèle de pédagogie inversé, calqué sur l'organisation de la PACES de l'université de Grenoble faisant intervenir un maximum d'enseignants locaux. En 2020, avec la mise en place de la réforme PASS-LAS sur leurs sites, les universités des Antilles et de la Guyane et l'université de La Réunion sont désormais totalement indépendantes. Certains enseignants bordelais restent sollicités comme prestataires en cas de champs disciplinaires non pourvus dans les ressources locales – notamment en odontologie et sciences pharmaceutiques du fait de l'absence d'UFR ultramarines, et en anatomie humaine et histologie-embryologie du fait de la difficulté de recruter des enseignants hospitalo-universitaires dans ces disciplines fondamentales du premier cycle de santé. Les interventions se font très majoritairement sous forme de capsules de cours pré-enregistrés, de cours en ligne et d'enseignements dirigés par visioconférences. Les quelques missions pédagogiques d'enseignants du collège santé sont maintenant totalement prises en charge par les UFR ultramarines. Il en est de même pour l'appui apporté par Bordeaux à la mise en place des seconde et troisième années de médecine (DFGSM2 et DFGSM3) organisées.

Les facultés bordelaises participent à l'accueil d'une partie des étudiants des DOM en premier cycle pour la poursuite d'études en pharmacie (Océan Indien, Antilles et Guyane) et en odontologie (Océan Indien seul depuis 2021) et en 4e année de médecine (DFASM1). Cet accueil d'étudiants ultramarins est réparti sur les facultés de médecine de l'hexagone qui se sont portées volontaires - 10 étudiants de l'UFR des Antilles-Guyane et 10 étudiants de l'UFR de La Réunion intègrent chaque année le second cycle de l'UFR des sciences médicales de Bordeaux.

Ce dispositif de répartition est amené à diminuer progressivement jusqu'à s'éteindre, hormis situations exceptionnelles de fait de l'ouverture à la rentrée 2023-24 d'une année de DFASM1 dans ces facultés ultramarines qui sera suivie, dans les années à venir, de la mise en place d'un second cycle médical complet (DFASM2 et DFASM3).

b) *Troisième cycle des études de santé*

Avant la réforme du troisième cycle en santé, le Département des formations de santé dans les DOM-TOM gérait les stages des internes des subdivisions Antilles-Guyane et Océan Indien qui devaient être effectués par convention sur la subdivision de Bordeaux ainsi que la totalité des demandes de stages hors subdivision entrantes, provenant de la France entière, sur des terrains de stage de la subdivision Antilles-Guyane et Océan Indien.

La création du CHU de La Réunion en 2012 sur un effectif d'enseignants chercheurs hospitalo-universitaires, très limité sur la toute récente UFR santé de La Réunion, a quelque peu complexifié le dispositif conventionnel préexistant. Devenant en 2014 l'établissement d'affectation des étudiants de troisième cycle de la subdivision Océan Indien, l'inscription universitaire de l'étudiant se faisait alors soit à l'université de La Réunion s'il existait un enseignant hospitalo-universitaire local en capacité de coordonner le DES de sa discipline, soit par défaut d'encadrant universitaire local à l'université de Bordeaux.

L'existence de cette hétérogénéité de situation et la multiplicité des établissements responsables ont rendu cette transition très complexe à gérer sur le plan administratif et vis-à-vis de l'ouverture des postes de stages par l'ARS Nouvelle-Aquitaine (interclassement et priorisation par rapport aux étudiants de la subdivision de Bordeaux, affectation en nombre pour les étudiants inscrits

à Bordeaux et en surnombre pour ceux inscrits à l'université de La Réunion ...), et ce d'autant plus que les formations de troisième cycle sont des formations longues de 4 à 5 ans ... pouvant s'étaler jusqu'à 8 à 9 ans en cas de situations particulières (disponibilité, grossesse, maladie, double cursus ...).

La réorganisation du troisième cycle à la rentrée 2017 a permis de repartir sur une organisation de droit commun, chacune des UFR gérant de manière autonome ses demandes de stages hors subdivision entrants et sortants. Les étudiants des subdivisions des Antilles-Guyane et Océan Indien peuvent maintenant demander à faire leurs éventuels stages hors subdivision dans m'importe quelle subdivision - sous réserve d'acceptation de la subdivision d'accueil. Ces nouvelles modalités sont plus favorables – car moins limitantes - aux étudiants ayant opté pour les subdivisions d'internat ultramarines. Ils peuvent ainsi programmer leur maquette pédagogique en fonction de leurs préférences de formation, de leurs souhaits de sur-spécialisation, de leurs attaches personnelles et de leur projet professionnel ultérieur. Il est à noter que le CHU de Bordeaux et l'UFR des sciences médicales de Bordeaux continuent à accueillir en stage hors-subdivision de très nombreux étudiants de DES en provenance des UFR des Antilles-Guyane et de l'Océan Indien, déposant leur dossier de candidature selon la procédure de droit commun, témoignant de liens pédagogiques forts entre coordonnateurs des deux subdivisions et d'échanges entre les services de soins spécialisés des différents CHU.

Pour permettre cette évolution vers l'autonomie du troisième cycle dans l'Océan Indien, l'UFR des sciences médicales de Bordeaux s'est engagée à mettre à disposition, sans frais, des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires dans les disciplines manquantes à l'UFR santé de La Réunion permettant de couvrir les obligations réglementaires de disposer d'universitaires pour présider les commissions de parcours de DES locales et régionales. Par convention, l'UFR santé de La Réunion prend à sa charge l'organisation et le financement des missions sur sites des coordonnateurs de ses propres DES.

Afin de représenter les différents intervenants de l'UFR des sciences médicales de Bordeaux impliqués dans la coordination des DES ou des options et formations spécialisées transversales (FST), le directeur du Département des formations de santé dans les DOM-TOM est désigné par l'ARS de La Réunion membre de droit des différentes commissions d'agréments des stages et de gestion du troisième cycle des études médicales de la subdivision Océan Indien. Pour anecdote, l'année 2023 a vu se concrétiser la diplomation par l'université de Bordeaux du dernier étudiant « ancien régime » rattaché au CHU de La Réunion et inscrit pour son DES à l'université de Bordeaux, mettant un terme définitif à 10 années de transition.

Les centres hospitaliers des Antilles et de la Guyane ainsi que ceux de l'Océan Indien disposaient de potentiels stages formateurs pour des étudiants pharmaciens de troisième cycle du DES de pharmacie hospitalière et de biologie médicale, mais ces derniers ne pouvaient être ouverts, faute de subdivisions Outre-mer dans le troisième cycle des études pharmaceutiques. Cette situation est devenue très problématique compte tenu des besoins des sites hospitaliers locaux et du nécessaire renouvellement des professionnels de santé. Les actions concertées des UFR ultramarines et du Doyen Nicolas Sevenet et de son équipe de l'UFR des sciences pharmaceutiques du collège des sciences de la santé de l'université de Bordeaux ont permis d'aboutir en 2023 à la publication au J.O. de l'arrêté du 19 juillet 2023 qui permet aux étudiants de filière pharmacie des spécialités de biologie médicale et pharmacie hospitalière de réaliser, à compter de la rentrée universitaire 2023-2024, des stages inter-CHU dans la région Océan Indien (La Réunion et Mayotte) et de l'inter-régional Antilles-Guyane. Comme précédemment pour la médecine, l'UFR des sciences pharmaceutiques de Bordeaux a passé convention avec les universités ultramarines afin d'accompagner réglementairement l'agrément des stages de troisième cycle par les ARS locales et d'assurer le suivi pédagogique des étudiants affectés sur ces nouveaux stages hors subdivisions.

La réforme du troisième cycle des études de santé : impact sur les stages dans le Pacifique sud

Le troisième cycle des études de santé a connu à la rentrée 2017 une réforme de grande ampleur. Ce troisième cycle a été divisé en trois phases, la phase socle (ou phase 1) d'une durée de 1 an (excepté pour le DES de Biologie : 2 ans), une phase de d'approfondissement de 2 à 3 ans selon les DES et une phase de consolidation (ou phase 3) de 1 à 2 ans selon les DES. À noter que les étudiants doivent impérativement valider leur thèse d'exercice pour accéder à la phase 3 où ils exercent comme Docteur Junior.

D'autre part, les étudiants du DES de médecine générale ont été exemptés de phase 3 jusqu'à ceux ayant rejoint le DES en septembre 2023. En parallèle, les modalités de financement des stages hors subdivision ont été modifiées. Les étudiants de troisième cycle partant un semestre en mobilité bénéficient d'un financement de type « sac à dos ».

Le coût de leur formation est entièrement pris en charge (hors éléments additionnels comme les gardes et astreintes) par la DGOS qui rembourse le CHU d'origine, ce dernier versant à l'étudiant son traitement de base. Ainsi les conventions régulant les stages de troisième cycle en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie sont brutalement devenues obsolètes et ont dû être profondément refondues. Il a fallu un gros travail de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Département des formations de santé dans les DOM-TOM et tout l'appui politique des gouvernements des collectivités concernées pour arriver à un nouvel équilibre organisationnel et financier du dispositif. Dans cette nouvelle version, un stage d'un semestre dans le Pacifique sud coûte la même chose à la subdivision d'origine qu'un stage dans une subdivision de l'hexagone.

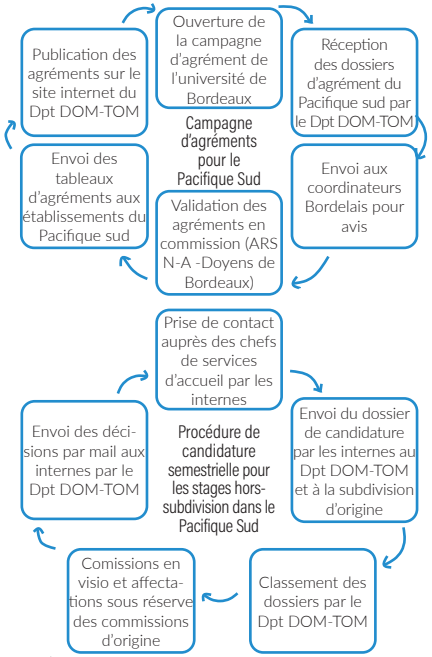
La responsabilité et le salaire de l'étudiant de troisième cycle incombent à son CHU de rattachement qui se fait intégralement remboursé par son ARS. Les frais de transport, les éléments variables de la paye (gardes, astreintes ...) ainsi que les mesures financières en rapport à l'attractivité du territoire reviennent à la structure d'accueil du Pacifique sud.



02 | : Signature en 2018 de la convention relative aux étudiants de troisième cycle en santé à la présidence de la Polynésie française.

De droite à gauche : Jacques RAYNAL (Ministre de la Santé), Edouard FRITCH (Président de la Polynésie française), René BIDAL (Haut-Commissaire de la République), Pierre DUBUS (Directeur du Département des formations de santé dans les DOM-TOM)

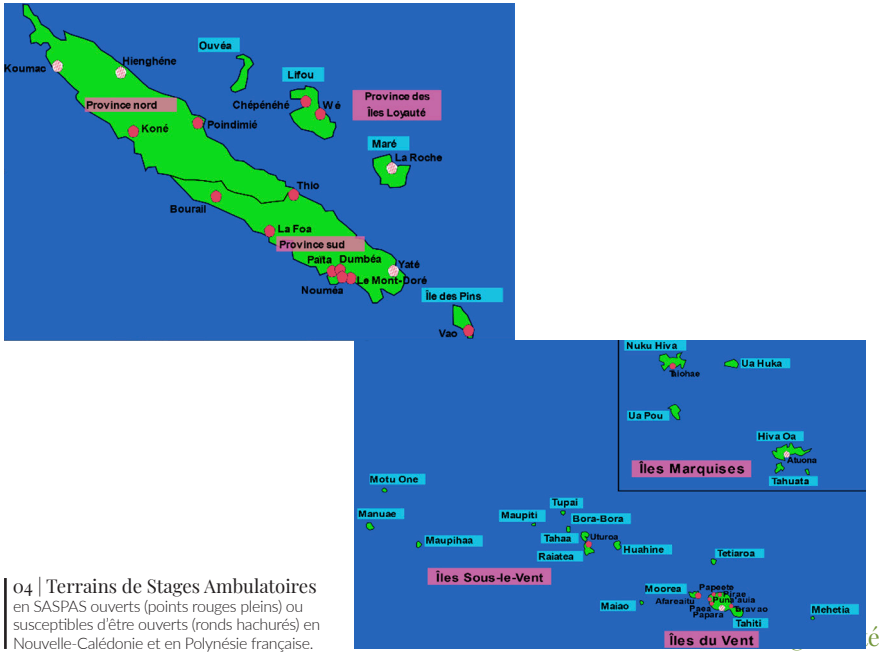
Les stages possibles sont préférentiellement des stages de la phase d'approfondissement et plus rarement, sur projet pédagogique et d'installation justifiée, des stages semestriels de Docteur Junior. L'ARS Nouvelle-Aquitaine reste compétente pour l'agrément des terrains de stage sur évaluation des coordonnateurs de DES des différentes UFR du collège santé. Une campagne semestrielle nationale d'affectation est organisée par le Département des formations de santé dans les DOM-TOM. Les étudiants postulent auprès de leur subdivision d'origine et du Département, les dossiers ayant reçu l'accord de leur commission de subdivision sont discutés par la suite dans des commissions réunissant des représentants de la Polynésie française ou de la Nouvelle-Calédonie, des représentants des étudiants de troisième cycle, du Département des formations de santé dans les DOM-TOM et de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Les étudiants de phase d'approfondissement sont classés en tenant compte a) de leur présence sur le territoire au stage précédent, b) d'intérêts moral ou physique avec le territoire (étudiants originaires), c) de leur ancienneté de semestre, d) du rang de classement aux ECN. Les docteurs juniors sont affectés en fonction des préférences du maitre de stage concerné.



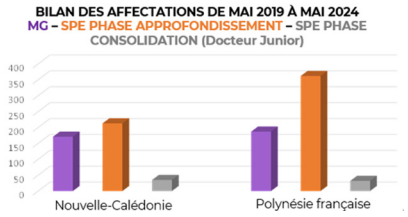
03 |
Représentation schématique des procédures d'agrément des terrains de stages et d'affectation des étudiants de troisième cycle en santé

Depuis cette nouvelle convention, nous avons également considérablement développé l'offre de stage de médecine générale en ambulatoire – stages dits de niveau 2 ou stages SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée). Ces stages, laissant une grande autonomie et une grande variété de modalités pratiques (prévention, médecine scolaire, consultations et urgences), sont très formateurs et très prisés des internes du DES de médecine générale.

Le Département de médecine générale de la faculté de médecine de Bordeaux va très régulièrement former les maitres de stages universitaires. En Polynésie française, les premiers étudiants en SASPAS ont été déployés sur le dispensaire de l'île de Moorea, puis progressivement d'autres terrains de stages ont pu être ouverts sur Tahiti (Pirae, Punaauia, Paea, Papara et Taravao), Raiatea et depuis un an à Nuku Hiva dans les Marquises. De même, en Nouvelle-Calédonie, des stages SASPAS ont été ouverts dans les trois provinces : Nouméa, Païta, Dumbéa, le Mont Doré, Thio, Yaté, La Foa, Bourrail et Vao sur l'Ile des Pins pour la Province sud, Lifou (Wé et Xepenéhé) et Maré (La Roche) pour la Province des Iles Loyauté, Koumac, Koné, Hienghène et Poindimié pour la Province nord. La fréquence de rotation des effectifs médicaux sur les dispensaires reste une difficulté majeure de la stabilité de ces terrains de stages. Tout particulièrement la Province nord de Nouvelle-Calédonie, très sévèrement touchée par une pénurie de médecins, a vu son offre de terrains de stages ambulatoires diminuer depuis la crise de la COVID 19.

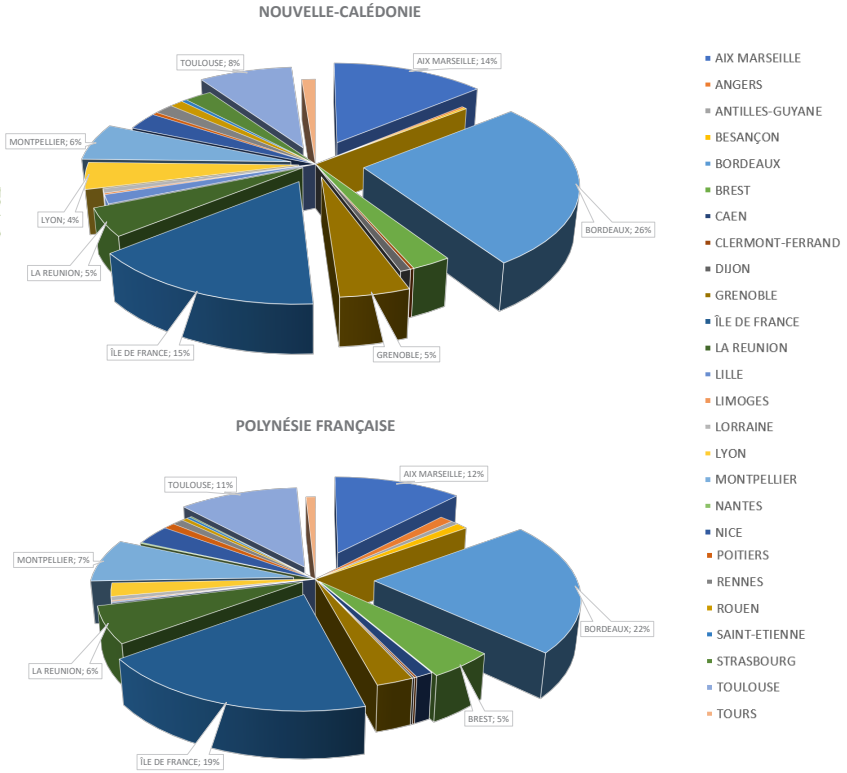


04 | Terrains de Stages Ambulatoires en SASPAS ouverts (points rouges pleins) ou susceptibles d'être ouverts (ronds hachurés) en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.



05 | Bilan du nombre d'étudiants de troisième cycle affectés sur les terrains de stages agréés de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.
MG : stages de DES de Médecine générale, SPE : stages de DES autres que médecine générale.
En ordonnée : nombre de semestres effectués sur la période de Mai 2019 à Mai 2024.

Les conventions cadres régulant l'affectation des internes ont été retouchées et resignées en 2024, ce qui va permettre la poursuite du dispositif et son extension aux futurs docteurs juniors du DES de médecine générale.



06 | Répartition par subdivision d'origine
des étudiants affectés en stage hors subdivision en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

La réforme de l'entrée dans les études de santé : mise en place des Licences d'Accès Santé (LAS) dans le Pacifique sud

La réforme de l'entrée dans les études de santé a mis fin à la Première Année Commune des Études de Santé (PACES) en 2020 en instaurant des grandes voies d'entrée en seconde année de ces études : le PASS (Parcours d'Accès Santé Spécifique) et la LAS (Licence Accès Santé). Le parcours PASS étant réservé aux universités disposant d'UFR de santé, il a fallu faire évoluer la PACES que nous avions construite en partenariat avec l'université de Polynésie française (UPF) vers une formation de type LAS. Le choix s'est naturellement porté vers la licence de biologie.
Après remaniement des programmes des première et seconde années de licence, intégration des UE santé pour chacune des filières dans la première année de LAS et validation de quelques équivalences d'UE antérieurement enseignées dans la licence de biologie, nous avons démarré la première promotion lors de l'année universitaire 2020-2021 avec un programme innovant comportant 30 ECTS de la majeure licence et 30 ECTS de santé. Cette adaptation permet ainsi aux étudiants de postuler aux filières de santé dès la fin de la première année, d'exercer leur seconde chance en seconde année ou après validation de la licence de biologie et surtout d'arriver en formation santé en disposant des mêmes bases théoriques que les étudiants admis par le PASS de l'université de Bordeaux. Les cours des UE santé, ne pouvant être assurés par des intervenants polynésiens, sont fournis sous forme de capsules pédagogiques et de deux missions d'enseignement (physiologie et embryologie) qui sont co-financées par les deux établissements partenaires. Les enseignants bordelais sont chargés de composer les sujets d'examens se rapportant aux cours qu'ils ont fournis.

Avec la disparition du numerus clausus, le nombre d'étudiants susceptibles d'être admis a été revu par la Direction de la Santé de la Polynésie française et l'ARS Nouvelle-Aquitaine en accord avec les universités partenaires et les UFR de santé bordelaises. Des capacités d'accueil dédiées sont ainsi fixées annuellement sur délibération du conseil d'administration de l'université de Bordeaux. Pour l'année 2023-2024 ont été publiées 22 places pour l'entrée en DFGSM2 (16 postes LAS1 et 6 postes seconde chance – 120 ECTS ou plus), 5 places en DFGP2 (3 postes LAS1 et 2 postes seconde chance) et 4 places (2 postes LAS1 et 2 postes seconde chance) pour le DFGO2. L'accès en maïeutique est également possible mais les étudiants admis poursuivent leur formation en Polynésie française de par l'existence d'une école sur le Centre Hospitalier Territorial du Taaone. Les jurys d'admission en seconde année de santé sont organisés et validés par l'UPF. Ils sont présidés par le directeur du Département des formations de santé dans les DOM-TOM. Compte tenu de l'éloignement, les différentes sessions du jury et les oraux d'admissions sont réalisés de manière hybride (présentiel et visio-conférence). Après 3 années de fonctionnement, le

bilan est très satisfaisant, les étudiants originaires de l'UPF présentant des taux de réussite aux examens du premier cycle en santé très similaires à nos autres étudiants.

De manière quelque peu inattendue, nous avons été contactés fin 2020 par l'université de Nouvelle-Calédonie (UNC) afin d'envisager la mise en place d'un partenariat pour monter des parcours LAS avec eux. De manière historique, l'UNC disposait d'un Premier Cycle des Etudes Médicales (PCEM1) puis d'une PACES en partenariat avec la prestigieuse université Paris VI devenue depuis université Paris Cité, partenariat qui aux dires de l'UNC ne posait vraiment aucune difficulté et qui fonctionnait très bien. Le Pr. Yvon Cavaloc de l'UNC nous a demandé nos programmes de PASS et nous a expliqué une particularité de l'UNC : celle de fonctionner en années universitaires australes, la rentrée s'effectuant fin février et la fin d'année universitaire en décembre. Début 2021, Yvon Cavaloc est revenu vers nous avec une proposition d'intégration de l'ensemble des UE santé de notre programme de PASS dans les trois premiers semestres de deux de leur parcours licence, proposant ainsi deux parcours de LAS1 sur trois semestres : le premier en biologie et le second en physique-chimie. Ces deux parcours de LAS étaient également originaux par la validation de la licence sur 5 semestres (et non les 6 semestres classiques), chaque semestre permettant la validation de 36 ECTS (et non des 30 classiques). La proposition d'expérimentation de ce dispositif nous paraissant intéressante et compte tenu de nos liens forts sur la formation en santé du troisième cycle avec la Nouvelle-Calédonie, nous avons convenu d'une convention partenariat avec l'UNC, sous condition que l'UNC fasse son affaire de la rupture avec l'université Paris Cité. Les deux LAS1 ont ainsi débutées fin février 2021 et les premiers étudiants en santé originaires de l'UNC sont arrivés à Bordeaux à la rentrée 2022. Excepté les différences de répartitions des UE dans les semestres, le principe de ce partenariat reste le même que celui monté avec l'UPF : les enseignements bordelais sont transmis sous forme de capsules pédagogiques, les universitaires bordelais sont responsables des sujets portant sur les cours transmis, les jurys d'admission en seconde année de santé sont organisés et validés par l'UNC. Compte tenu de l'éloignement, les différentes sessions du jury et les oraux d'admissions sont réalisés de manière hybride (présentiel et visio-conférence).

En raison de difficultés de capacités d'accueil du site bordelais, les étudiants reçus en seconde année d'odontologie vont poursuivre leur parcours sur l'UFR d'odontologie de Nantes et les étudiants reçus en seconde année de pharmacie poursuivent leur parcours à l'UFR de pharmacie de l'université Paris Saclay. 10 étudiants en médecine et 3 étudiantes en maïeutique ont ainsi rejoint l'université de Bordeaux lors de la première année mise en place. Hélas, le Pr. Cavaloc nous a quitté brutalement et bien trop tôt début janvier 2023 et n'a pu voir la première promotion complète accéder aux études de santé selon le dispositif qu'il avait en grande partie orchestré. Ce sont 19 étudiants en médecine, 5 étudiants en pharmacie, 4 étudiants en odontologie et 3 étudiants en maïeutique qui ont pu poursuivre en seconde année, obtenant des résultats très satisfaisant lors de cette dernière. Le Dr. Corcuff ayant bien voulu être détaché quelques semaines à l'UNC pour accompagner la rentrée de février 2023, le dispositif a maintenant trouvé son rythme de croisière et la communauté calédonienne du collège santé de l'université de Bordeaux va rapidement se développer.



07 | Photo de groupe
de la réunion d'accueil des étudiants ultramarins ayant rejoint le collège des sciences de la santé à la rentrée universitaire 2023 et de certains de leurs encadrants bordelais.

L'ouverture de postes de passerelle entrante tardive dans les études de santé

En 2022, deux délégations de Nouvelle-Calédonie, Province des Îles Loyauté et Province nord sont venues rencontrer la direction du collège des sciences de la santé pour évoquer la problématique des difficultés de démographie de professionnels de santé sur leur territoire. Le constat actuel est que les étudiants d'origine canaque ont du mal à se projeter dans des études longues après l'obtention de leur baccalauréat et que moins de 10 médecins canaques ont été formés sur les décennies précédentes. Nous avons proposé avec l'accord de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, un dispositif original d'accès aux études de santé pour des professionnels déjà intégrés dans l'écosystème de santé des territoires du Pacifique sud qui seraient volontaires pour une reprise d'étude dans les filières de santé et qui seraient accompagnés financièrement par les instances territoriales le temps de leur formation avec engagement d'exercice sur le territoire après diplomation.



08 | Visite sur Lifou du Département des formations en santé dans les DOM-TOM du Collège santé (Pr. P. Dubus) et de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (Mme N. Ehret) en 2023.
Les maisons de santé de Wé et de Chépénéhé à Lifou proposent régulièrement des terrains de stage SASPAS formateurs et appréciés aux internes de médecine générale. Photo de droite à gauche : Marie Rose Waia directrice de la direction de l'action communautaire et de l'action sanitaire (DACAS) des îles Loyauté, Neko NEPEUNE, maire de la commune de Lifou, Mr. Evanesiedi BOULA, grand chef du District coutumier de Lössi à Lifou, Pierre DUBUS, Nathalie EHRET, Hélène IEKAWE, chargée de mission santé de la province des iles Loyauté, Raymonde UTRAMADRA, cadre de santé à la DACAS

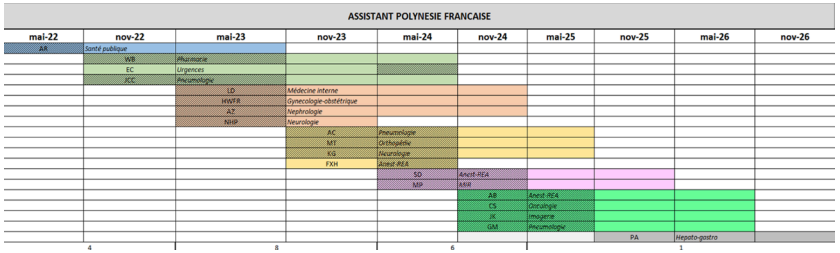
En 2023, deux postes ont été ouverts au concours pour une entrée en seconde année de médecine – places dédiées et non fongibles avec les postes proposés par ailleurs par l'université de Bordeaux. Les deux lauréats ont été un manipulateur en électroradiologie médicale et une infirmière, tous deux issus de la Province des îles Loyauté. En 2024, le dispositif a été étendu aux autres filières de santé. Ainsi sont proposés 2 postes pour une entrée en seconde année de médecine, 2 postes pour une entrée en seconde année de pharmacie, un poste pour une entrée en seconde année d'odontologie et un poste pour l'entrée en seconde année de maïeutique.
En parallèle, l'accès aux études d'infirmier en pratique avancée (DE IPA) est facilité en supplément des postes néo-aquitains pour les étudiants soutenus par les Provinces de Nouvelle-Calédonie (4 demandes en cours pour l'année 2024-2025).

Le CHU de Bordeaux et l'université de Bordeaux en soutien de la Polynésie française dans le cadre de la convention cadre État-Pays 2021-2023 en soutien à la politique de santé.

Compte tenu des liens historiques entre la subdivision de Bordeaux et la Polynésie française, Mr Yann Bubien pour le CHU de Bordeaux a été contacté par le gouvernement français pour proposer un programme de soutien à la formation, à la démographie médicale et à l'organisation des soins notamment en cancérologie. Ce soutien a été financé dans le cadre de la convention de soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023. Nos propositions se sont intégrées à l'existant pour couvrir toute la formation médicale, de la LAS existante à l'UPF au recrutement de jeunes médecins sous contrat d'assistants spécialistes partagés. Le programme visant à renforcer le lien des étudiants originaires avec la Polynésie française par la réalisation du service sanitaire avec un encadrement par la Direction de la Santé de Polynésie et d'encourager la réalisation de stages de second cycle au Centre Hospitalier Territorial ou dans les structures de soins de la Direction de la Santé est décrit dans le paragraphe ci-dessous.

Le dispositif des assistants spécialistes partagés a été une des mesures phares de cette convention. Le principe est de faire recruter par le CHU de Bordeaux de jeunes médecins dans les spécialités déficitaires en Polynésie française pour une période de 1 à 2 ans et de les mettre à disposition du Centre Hospitalier Territorial (toutes spécialités) ou de la Direction de la Santé (santé publique et médecine générale) de 1 à 3 semestre(s). Dans la maquette souple qui lui est proposée, le jeune diplômé exerce un semestre au CHU de Bordeaux permettant de réaliser un contact facilité entre services du CHU de Bordeaux et service partenaire d'accueil de Polynésie. Le CHU de Bordeaux prend en charge le salaire du jeune professionnel de santé, les frais de transports et participe aux frais d'hébergement en Polynésie.

La structure d'accueil prend à sa charge les autres éléments de rémunération, gardes et astreintes médicales notamment. La signature de la convention cadre entre l'État et la Polynésie fin 2021 a permis de débuter ce dispositif en 2022. Compte tenu du temps nécessaire à l'identification des jeunes professionnels, il ne peut être envisagé que sur le moyen long terme. Un bilan (voir figure 6) a été présenté au Ministre de la Santé polynésien, Mr Cédric Mercadal en février 2024.



09 | Tableau récapitulatif du programme des assistants spécialistes partagés entre le CHU de Bordeaux et les structures de soins de la Polynésie française.
Chaque case correspond à un semestre. Les initiales et la spécialité du jeune professionnel de santé sont indiquées. Les cases hachurées correspondent aux périodes d'exercice sur Bordeaux, les cases pleines au temps d'exercice en Polynésie française.

Remerciement à Mr Thibault Courgeon et à Mme Elise Doucas de la Direction des affaires médicales du CHU de Bordeaux.

Au vu de la satisfaction sans réserve des acteurs polynésiens sur les actions réalisées, il a été décidé de poursuivre les actions en 2024 sur les reliquats financiers (programme de 6 millions d'euros au total). Les actions de ce programme concernant les soins ne seront pas développées ici. À noter cependant que le Pr. Xavier Combes, PU-PH de médecine d'urgence a mis en place, pour le Département et le CHU de Bordeaux, un DU formation aux urgences en milieu isolé en partenariat avec le CHT et la Direction de la Santé, répondant aux demandes de formation des médecins et infirmiers exerçant dans des îles distantes et peu peuplées de l'archipel.

Le renforcement des liens entre les étudiants et leur territoire.

Au travers d'échanges avec les différents acteurs du Pacifique sud (Gouvernements, universités et professionnels de santé), il est apparu que les étudiants en santé originaires des universités du Pacifique sud en cours d'étude à Bordeaux connaissaient mal ou imparfaitement l'organisation du système de santé dans leur collectivité d'origine. De plus, les études de santé étant longues, des facteurs multiples liés à une vie à distance peuvent potentiellement s'avérer devenir des obstacles pour un retour des futurs professionnels de santé au niveau de leurs collectivités. De fait, nous avons proposé de renforcer les liens entre les étudiants et leur territoire au travers de stages de premier cycle – comme la réalisation du

stage infirmier de début d'étude et du stage du service sanitaire afin développer et d'encourager la réalisation des stages de second cycle sur le territoire d'origine. Nous avons pu expérimenter un dispositif original grâce à un financement obtenu par le CHU de Bordeaux dans le cadre de la convention relative au soutien de l'État français à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023 reconduit en 2024.

Sur la base du volontariat, les étudiants originaires de l'université de Polynésie française peuvent postuler sur des offres de service sanitaire proposées et coordonnées par la Direction de la Santé de la Polynésie française. Les étudiants retenus bénéficient d'une formation anticipée au service sanitaire sur le mois de mai précédant leur affectation. Avant leur affectation, ils bénéficient d'une bourse de soutien au projet versée par le collège santé de l'université de Bordeaux d'un montant fixe de 2 000 euros – le collège santé se faisant rembourser par le CHU de Bordeaux au titre des crédits dédiés de la convention État-Pays. À la fin de leur période de stage, ils produisent un rapport de stage permettant la validation du service effectué. Sur les années 2022 et 2023, 52 étudiants (46 médecins, 4 pharmaciens et 2 chirurgiens-dentistes) ont pu bénéficier de ce dispositif à la satisfaction de la Direction de la Santé de la Polynésie française.

De manière similaire, les stages d'été de second cycle en Polynésie française des étudiants originaires de l'université de Polynésie française bénéficient d'un soutien incitatif – bourse de 2 000 euros versée par le CHU de Bordeaux – dans le cadre de la convention État-Pays. Le Département des formations de santé dans les DOM-TOM coordonne un appel à candidatures annuel et propose les affectations en fonction des souhaits hiérarchisés des étudiants et des capacités d'accueil des terrains de stage polynésiens. Sur les années 2022 et 2023, 100 stages ont pu être ainsi soutenus et réalisés dont 5 en médecine de dispensaire.

Ces deux dispositifs expérimentaux ont été présentés aux élus de Nouvelle-Calédonie et ont suscité leur intérêt. Un poste de service sanitaire a été réalisé à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociale (DASS) de Nouvelle-Calédonie en 2023 et la prise en charge de 3 billets d'avion pour trois stagiaires est prévue pour l'année 2024. Les stages d'été de second cycle sont ouverts aux étudiants originaires de Nouvelle-Calédonie mais sans dispositif financier incitatif en l'absence de crédits dédiés.

Lors de l'année universitaire 2023-2024, nous avons également entrepris d'ouvrir des stages en année universitaire réservés aux étudiants de DFASM3 sur les périodes novembre-décembre, janvier-février et juin. Cette fois, tous les étudiants de la promotion peuvent se positionner sur ces stages sur la base du volontariat et du rang de classement pour le choix. Les stages sont présentés sur le logiciel Diosel et les maîtres de stages de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française valident les étudiants sur ce même logiciel. Afin d'être incitatif, le Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie propose un logement à proximité du site hospitalier et à titre gracieux aux étudiants affectés (plafonné à 10 étudiants par période de stage).

Ouverture de stages de troisième cycle en santé à Saint-Pierre-et-Miquelon en partenariat avec l'université de Rennes.

La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a fait part au Ministère de la Santé de son souhait de pouvoir accueillir et former des étudiants de troisième cycle en santé, essentiellement lors de stages de médecine générale au Centre Hospitalier François Dunan et dans ses dispensaires. Compte tenu des textes réglementaires et des collaborations médicales historiques entre le Centre Hospitalier François Dunan, le CHU de Rennes et le département de médecine générale de Rennes. Le Département des formations de santé dans les DOM-TOM a coordonné la mise en place d'une convention quadripartite entre l'administration territoriale de santé de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'université de Rennes de par son UFR des sciences médicales, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'université de Bordeaux de par son collège des sciences de la santé. Le principe est similaire à ceux des conventions existantes avec la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. L'ARS Nouvelle-Aquitaine est responsable de l'agrément des terrains de stage sur avis de l'UFR des sciences médicales de Rennes relayées par le Département des formations de santé dans les DOM-TOM. Le Département affiche les terrains de stage agréés et organise la campagne d'affectation semestrielle, ouverte à tous les étudiants de phase d'approfondissement du DES de médecine générale des subdivisions de France hexagonale et ultramarine. Les candidatures des étudiants dont le projet a été validé par leur subdivision d'origine sont ensuite discutées lors d'une commission d'affectation réunissant les différents partis et les représentants d'associations étudiantes. Les candidats retenus pour une affectation en fonction du nombre de supports pédagogiques ouverts et financés bénéficient d'une convention particulière entre leur CHU d'origine et le Centre Hospitalier François Dunan précisant que la rémunération de l'interne reste à charge du CHU d'origine qui sera lui-même remboursé par l'État français au travers de son ARS et que les titres de transports, les éléments liés à l'attractivité du territoire ainsi que les indemnités de sujétion sont à la charge du Centre Hospitalier François Dunan. La formation des maîtres de stages universitaires, le suivi pédagogique des étudiants et leur formation sur site sont pris en charge par l'UFR des sciences médicales de Rennes. Les évaluations des étudiants par leur maitre de stage ainsi que les évaluations des stages par les étudiants sont partagées entre les parties, sachant que seul le directeur de l'UFR santé d'origine de l'étudiant est compétent pour la validation finale du stage semestriel.

Perspectives et conclusion

Depuis sa création, et plus récemment son intégration au collège des sciences de la santé, le Département des formations de santé dans les DOM-TOM a dû s'adapter pour accompagner les changements et tenter de répondre dans la mesure de ses moyens aux besoins évolutifs des territoires ultramarins.
La structuration d'une UFR de médecine aux Antilles-Guyane et d'une UFR santé à l'université de La Réunion a permis le transfert de responsabilités, qui incombaient historiquement au Département des formations de santé dans les DOM-TOM. Ceci a conduit à l'autonomisation progressive de ces composantes pour la gestion des modalités d'entrée dans les études de santé d'une part et d'autre part pour la pleine maitrise de leur offre de troisième cycle en santé. L'année 2023-2024 a vu s'ouvrir localement des seconds cycles en santé permettant à ces deux UFR de dispenser un cursus médical complet.

Les actions prioritaires du Département des formations de santé dans les DOM-TOM se sont portées sur les territoires du Pacifique sud, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie de l'entrée dans les études de santé jusqu'à la formation post-universitaire.

- L'implantation de formation de LAS à l'université de Polynésie française et celle de Nouvelle-Calédonie avec le soutien pédagogique et logistique des UFR du collège santé de Bordeaux permet aux bacheliers de ces territoires de réaliser l'année (ou les années) préliminaires sur leur territoire et d'entrer dans les différentes études de santé et de poursuivre leur formation à partir de leur seconde année sur la France hexagonale - Bordeaux principalement mais aussi Nantes (DFGSO2 de Nouvelle-Calédonie) et Paris Saclay (DFGSP2 de Nouvelle-Calédonie). Nous avons ouvert un dispositif original de passerelle en seconde année de santé pour des professionnels souhaitant reprendre leurs études avec le soutien officiel et financier de leur territoire.
- Nous tentons par l'intermédiaire de stages délocalisés dans ces territoires (stages infirmiers, stages de service sanitaire et stages de second cycle) de maintenir un lien physique et social des étudiants originaires avec leur territoire et d'acquérir une meilleure connaissance des systèmes de santé locaux et des possibilités d'exercice professionnels futurs.
- Lors de la réforme du troisième cycle de 2017, nous avons œuvré pour la nécessaire refonte des conventions permettant aux étudiants de troisième cycle de profiter des possibilités de stages de formation et d'exercice de ces territoires. Nous organisons les campagnes d'affectations des internes de toute la France sur les terrains de stages agréés de ces territoires par l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur avis des coordonnateurs des DES de l'université de Bordeaux. Ce sont plus de 200 internes et docteurs juniors qui irriguent chaque année ces collectivités et participent à l'offre de soin hospitalières et des maisons de santé, parfois très éloignées (Marquises, îles Loyautés ...).

Enfin, le Département des formations de santé dans les DOM-TOM voit son implication étendue à de plus petites collectivités comme celle de Saint-Pierre-et-Miquelon en partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'université de Rennes pour l'affectation d'étudiants en médecine générale dès 2024... et peut être un jour prochain à Wallis et Futuna si les conditions d'encadrement devaient être réunies.
Le collège des sciences de la santé et ses partenaires naturels que sont l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le CHU de Bordeaux peuvent être fiers de leur bilan au profit de collectivités éloignées, partiellement autonomes, à la géographie accidentée et/ou insulaire rendant la structuration des soins complexes et aux moyens financiers et humains en professionnels de santé, limités. Nous sommes également convaincus que la longue tradition bordelaise d'accueil d'étudiants ultramarins issus des 4 « coins du globe » constitue une diversification sans égal et une richesse humaine et sociale qui profite au final à tous au sein du collège santé - étudiants, enseignants, maitres de stage et personnels administratifs – et doit être poursuivie sur le long terme. Enfin nous remercions tous les acteurs qui par leur sérieux et leur dévouement ont contribué à faire vivre ces partenariats.
À court terme, nous allons travailler avec le CHU de Bordeaux et sous couvert du Ministère de la Santé pour la rédaction de la nouvelle convention de soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2025-2028 en y maintenant les actions de formation et de soutien au recrutement de professionnels de santé donnant satisfaction et en y ajoutant d'autres actions sur proposition du Ministère de la Santé de la Polynésie française.

À moyen/long terme un projet de subdivision propre à la Nouvelle-Calédonie et/ou à la Polynésie française pourrait être porté, notamment pour des DES à forts effectifs comme la médecine générale, la médecine d'urgence ou la psychiatrie. Cette évolution pourra être accompagnée par le collège des sciences de la santé de l'université de Bordeaux. Sa mise en place nécessiterait une sérénité sociale retrouvée en Nouvelle-Calédonie et des évolutions législatives de ces deux collectivités - création d'un statut de l'étudiant de troisième cycle et de docteur junior. Elle dépendra de la volonté des élus locaux de se saisir de la problématique et de négociations spécifiques entre ces collectivités autonomes et l'État français.

Pr. Pierre Dubus
Directeur du Département des formations de santé dans les DOM-TOM du collège des sciences de la santé de l'université de Bordeaux.
Doyen Honoraire de l'UFR des sciences médicales

Collège Sciences de la santé

Université de BORDEAUX